



Conseil d'Administration du 14 septembre 2012
Siège FFHB Gentilly

Présents : BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BOUTHEMY Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GOUGEON Daniel, GREGOIRE Philippe, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LIENARD Christian, MARCET Odile, MANOUVRIER Alexis, MARTINI Laurent, PERNELET Dominique, SCARSI Claude, SEREX Francis, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : AMIEL André, BANA Philippe, JACQUET Michel, POTARD Georges (en partie), BONFILS Michel.

Excusés : ANSQUER Monique, ARNAULT Francis, BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, BORD Gilles, BOURASSEAU Marie, DEMETZ Jean-Paul, GAUTRAUD Nathalie, GLEIZES CERVERA Sophie, GRANDIN Emmanuel, GUICHARD Jean Louis, LACOUX Jean-Pierre, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, MAILLET Christine, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SAURINA Patricia, SMADJA Alain.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 14 h au siège de la FFHB en salle du Conseil.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration accueille Messieurs FLORET Sorin (Directeur Lignes Spécialisées), JOUARY Patrick (Responsable Risques Spéciaux) et EGHAZARIAN Laurent (Expert Monde Sportif) du groupe MMA qui remettent au président Joël DELPLANQUE le chèque lié à l'assurance contactée auprès de cette société en cas de médaille d'or aux Jeux Olympiques de Londres.

Georges POTARD, représentant le CPL et Président de la Ligue PIFO, présente à la demande du Président de la Fédération l'opération « supporters » sur la Coupe de France et l'organisation des finalités ultramarines et nationales des championnats de France N1F, N2F et M et N3F et M. L'objectif est de faire d'abord le bilan des aides attribuées aux Ligues pour le déplacement des « supporters » sur les finales des Coupes de France en 2011 et 2012, puis ensuite sur l'organisation des finales ultramarines et nationales et surtout de préparer les perspectives pour 2013.

Il présente la logique d'une aide vers les ligues voisines de Paris tout en tenant compte à la fois des demandes de toutes les Ligues et surtout celles concernées par ces finales nationales. La mise en place d'une cellule de soutien et ses liens avec l'organisation fédérale est la clé de voute de ce dispositif. A partir d'une enveloppe proposé par la FFHB, la réalisation a permis d'amener 6783 places vendues en 2011 et 7158 en 2012. Sachant que ces opérations ont été lancées très tardivement, la mise en place, dès octobre 2012, d'un calendrier pour l'édition 2013 doit permettre de vendre 8000 places en 2013. Il s'agit de cibler les populations susceptibles de répondre à cette demande. La préparation en amont du déplacement des équipes finalistes, avec en 2013 l'utilisation des deux mois entre les demi-finales et la finale, doit favoriser son organisation. L'implication des territoires proches de Paris et en sollicitant et soutenant toutes les initiatives provinciales doit contribuer à la dynamique de cette opération.

Il propose de geler les tarifs 2012 et demande à participer, pour sa partie, au débriefing de la Coupe de France.

Pour les finales nationales des ultramarins et des championnats de France, la formule adoptée en 2012 a donné satisfaction aux participants. Désormais complètement intégrée aux règlements de la compétition, elle sera reconduite en 2013, avec cette fois-ci toutes les rencontres à Coubertin. Il s'agit de réfléchir au moyen de motiver les clubs métropolitains pour participer aux finales sur le terrain mais aussi à la soirée festive sachant que la convivialité est aussi un élément important de cette manifestation. Pour cela il paraît important de préciser les relations entre les structures fédérales et l'organisateur local. L'entrée libre, l'activation des réseaux en Ile de France et le lien avec les clubs finalistes doivent permettre une amélioration de ces finales. Les recherches de promotion auprès des médias restent un point à faire progresser même si une production

d'images en direct avait été réalisée sur l'édition 2012. Le débriefing reste là aussi utile pour améliorer les éditions suivantes.

La mise en place d'une convention écrite entre la FFHB et les partenaires de ces deux opérations reste nécessaire et indispensable.

Daniel GOUGEON évoque le démarrage de la saison pour l'activité liée au Développement avec les finales du « hand-ensemble » et la production d'un certain nombre d'outils à la disposition des Ligues, Comités et Clubs.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, notamment élective, du 13 octobre est validé par le Conseil d'Administration.

Un certain nombre de dispositions réglementaires sont proposées au Conseil d'Administration, qui, sous réserve de recueillir l'avis favorable du Conseil, seront toutes présentées à l'Assemblée Générale fédérale compte tenu de l'urgence ayant empêché la consultation formelle des CPL et CPC :

- La modification de l'article 22 des règlements des coupes de France nationales masculine et féminine a été ajournée car elle devra être étudiée lors du CPLUM avec la COC. Des observations avaient été faites lors de leurs Assemblées Générales par certaines ligues ultramarines sur les difficultés financières rencontrées par leurs clubs pour participer à la Coupe de France compte tenu du niveau d'obligations fixé par cet article,
- La proposition du groupe de travail mixte juridique, visant à instaurer une progressivité des sanctions sportives en cas de non-respect de tout ou partie de la CMCD et à appliquer lesdites sanctions sur la saison suivante, est rejetée et pourra être présentée à la prochaine Assemblée Générale d'avril 2013,
- La proposition de créer une nouvelle ligne de sanction C 14 pour une faute qualifiée de « violence grave » dans le tableau disciplinaire article 22 annexe 3, est adoptée, sous réserve pour le 3^{ème} type de faute listé de supprimer la notion de « volontaire » et de viser tout « *coup délibéré ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité, justifiés médicalement* ». Cette modification sera donc proposée au vote de l'Assemblée Générale avec demande d'application immédiate,
- La proposition de la COC nationale visant à confier à la Commission nationale de discipline la compétence disciplinaire sur les rencontres des coupes de France régionales et départementales pour supprimer le risque actuel où des affaires de même nature concernant la même compétition sont traitées différemment par les commissions des ligues et comités des clubs recevant. Cette proposition est adoptée et sera présentée l'Assemblée Générale avec demande d'application immédiate.

Conformément aux engagements pris lors de l'Assemblée Générale d'Evian et au mandat confié au Conseil d'Administration fédéral, la Convention à conclure entre la FFHB/LNH, préalablement approuvée par le Bureau Directeur, lui est soumise en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale du 13 octobre. Le Conseil souhaite unanimement que l'article 1^{er} soit modifié pour que « *toute modification du périmètre et notamment du nombre de clubs composant le championnat de D1 Masculine et/ou d'accession-relégation* » fasse l'objet d'un accord préalable et écrit du Conseil d'Administration plutôt que du Bureau Directeur de la FFHB.

Sous réserve de cette modification, la convention présentée est adoptée avec 1 voix contre et 1 abstention. Elle sera soumise dès le 18 septembre à l'approbation de l'assemblée générale de la LNH, avant d'être présentée à l'Assemblée fédérale d'octobre puis au ministre chargé des sports.

Brigitte VILLEPREUX présente l'état actuel des discussions sur le fonds emploi 2011-2012 et le FADTE de 2012-2013. Les élus du groupe de coordination ressentaient des doutes quant au projet de répartition et plus particulièrement sur la notion "essentielle" ou pas de gouvernance. Nous envisagions de faire de la gouvernance la porte d'entrée indispensable pour l'attribution de ce bonus. Cette notion ne faisait pas l'unanimité et les retours des territoires n'ont fait qu'accentuer nos interrogations. Ceci a provoqué un débat au sein du Conseil d'Administration. Celui-ci a été suivi d'un vote unanime pour que le bonus soit attribué pour 50% en fonction des initiatives entre la Ligue et les Comités pour le lancement de formes de travail qui marquent une nouvelle approche des collaborations nécessaires dans l'intérêt du handball et des clubs. D'autre part les 50% restants seront attribués en fonction de l'évolution des licenciés sur l'année 2011-2012 en tenant compte du taux de pénétration et des statistiques sur les 4 dernières années. De plus le Conseil d'Administration se déclare majoritairement favorable à la proposition de Brigitte VILLEPREUX d'accorder

ainsi une aide aux Ligues qui n'ont pu pour des raisons diverses commencer à s'engager sur ce dossier des politiques territoriales.

François GARCIA informe les membres du Conseil des difficultés rencontrées à la mise en place des contrôles médicaux des arbitres en particulier sur les groupes 3 et surtout 4. Il évoque ensuite les difficultés rencontrées par la CCA au niveau de la gestion autour de l'arbitrage des championnats nationaux avec l'informatique fédérale mais les soucis semblent en voie de règlement. Enfin, il rappelle les raisons qui ont conduit Nordine LAZAAR à cesser son activité d'arbitre et les conséquences que cette défection a eu sur l'ensemble des binômes intervenant sur les championnats de France.

Christian LIENARD évoque les pourcentages d'augmentation de nos effectifs mais la diminution du nombre de clubs aux mêmes dates que la saison précédente, ce qui confirme « l'effet JO » sur les licenciés.

Christine MAILLET, par courriel, souhaite interroger le Conseil sur le cahier des charges médical de la PROD2 ou plutôt son absence alors que les joueurs s'entraînent, pour certains, 2 fois par jour. Joël DELPLANQUE demande à Michel BONFILS de prévoir cette question à la prochaine réunion du groupe de travail de cette division, en lien avec la Commission médicale nationale et le Médecin national du Suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 40.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général